

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Département du TARN

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au CA	En exercice	Qui ont pris part à la DELIBERATION

92	92	71
----	----	----

PRESENTS	60
POUVOIRS Suppléants	3
POUVOIRS Titulaires	8
ABSENTS	21

Vote Pour :	71
Vote Contre :	0
Abstention :	0

Date de la Convocation

04 DECEMBRE 2023

Date d’Affichage

04 DECEMBRE 2023

L’an deux mille vingt-trois, le lundi onze décembre à dix-huit heures, le Conseil de Communauté de la Communauté d’agglomération Gaillac-Graulhet régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi dans ces locaux, Le Nay - 81600 Técou, sous la présidence de Monsieur Paul SALVADOR, Président

Présents : Mesdames et Messieurs, Alain ASSIE, Blaise AZNAR, Jean-François BAULES, Mathieu BLESS, Michel BONNET, Paul BOULVRAIS, Françoise BOURDET, Bertrand BOUYSSIE, Dominique BOYER, Alain CAUDERAN, Patrick CAUSSE, Sébastien CHARRUYER, Robert CINQ, Martine CLARAZ-ANGOSTO, Monique CORBIERE-FAUVEL, Laurence CRANSAC-VELLARINO, Olivier DAMEZ, Sylvie DA SYLVA, Jean-Marc DUBOE, Max ESCAFFRE, Bernard FERRET, Isabelle FOUROUX-CADENE, Serge GARRIGUES, Muriel GEFFRIER, Nicolas GERAUD, Alain GLADE, Christophe GOURMANEL, Maryse GRIMARD, Christelle HARDY, Pascal HEBRARD, Christophe HERIN, Dominique HIRISSOU, François JONGBLOET, Patrick LAGASSE, Michelle LAVIT, Guy LEGROS, Maryline LHERM, Christian LONQUEU, Marie-Claire MATE, Marc MIRALES, Bernard MIRAMOND, Régine MOULIADE, Max MOULIS, Stéphanie NADAI-PUECH, Fernand ORTEGA, Christian PERO, Eric PILUDU, Pascale PUIBASSET, Ludovic RAU, Francis RUFFEL, Paul SALVADOR, Guy SANGIOVANNI, Claude SOULIES, Martine SOUQUET, Jacques TISSERAND, Pierre TRANIER, Gilles TURLAN, François VERGNES, Jacques VIGOUROUX, Claire VILLENEUVE.

Suppléants présents (Titulaires excusés leur ayant donné pouvoir) : Mesdames et Messieurs, Richard BRUNEAU à Alain CAMALET, Francis MONSARRAT à Olindo VIVAN, Lucette ROUTABOUL à Martine TERRIER.

Titulaires excusés ayant donné pouvoir à un Titulaire : Mesdames et Messieurs, Jacques BROS à Christian LONQUEU, Claire FITA à Blaise AZNAR, Louisa KAOUANE à Michelle LAVIT, Elisabeth LOYER à Christophe GOURMANEL, Michel MALGOUYRES à Bernard MIRAMOND, Didier SALANDIN à Pascale PUIBASSET, Alain SORIANO à Martine SOUQUET, Laurent SQUASSINA à Pierre TRANIER.

Absents - Absents excusés : Mesdames et Messieurs, Jean-Marc AGUERRE, René ANDRIEU, Julien BACOU, Thierno BAH, Florence BELOU, Jean-Louis BOULOC, Jean-Claude BOURGEADE, Gabriel CARRAMUSA, Christian DULIEU, Bernard EGUILUZ, Marie GRANDEL, Jean-Paul LALANDE, Françoise MALAURE-NERIN, Jean-Marc MOLLE, Marie MONTELS, Christel PALIS, Francis PRADIER, Montserrat REILLES, Christian SERIN, Jean TKACZUK, Benoit TRAGNE.

Secrétaire de séance : Monsieur Paul BOULVRAIS

N°267_2023

ACTES : 8.2.6

OBJET DE LA DELIBERATION : 12- Renouvellement des conventions avec les gestionnaires associatifs des crèches

Exposé des motifs

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la Communauté d'Agglomération intervient auprès des structures associatives dont les actions présentent un prolongement de l'action publique issue du projet politique petite enfance.

Les conventions signées avec les gestionnaires associatifs des crèches arrivent à échéance au 31 décembre 2023. L'ensemble des gestionnaires ont affirmé la volonté de poursuivre leur engagement.

L'évaluation pluriannuelle des structures Brin de Malice (Brens), Les Fouzics (Cahuzac sur Vère) Lou Pitchoun (Gaillac), Les Moussaillons (Graulhet), Fa Si La Grandir (Grazac), Au Petit Pré (Peyrole) et Rifilous (Rivières) démontre que les projets sont réalisés et les objectifs atteints. Les projets méritent d'être renouvelées sans modification substantielle pour une nouvelle période pluriannuelle car ils perdurent et continuent de répondre aux objectifs de la collectivité.

Une nouvelle convention d'objectifs et de financement est proposée pour une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour la gestion des structures Brin de Malice (Brens), Les Fouzics (Cahuzac sur Vère) Lou Pitchoun (Gaillac), Les Moussaillons (Graulhet), Fa Si La Grandir (Grazac), Au Petit Pré (Peyrole) et Rifilous (Rivières).

La subvention inscrite dans la convention est soumise au respect des engagements contractuels. Son versement est évalué chaque année au regard des bilans d'activité et comptable fournis par l'association.

La convention d'objectifs et de financement est assortie d'une convention de mise à disposition de locaux pour les structures suivantes Brin de Malice (Brens), Les Fouzics (Cahuzac sur Vère) Lou Pitchoun (Gaillac), Les Moussaillons (Graulhet), Au Petit Pré (Peyrole) et Rifilous (Rivières).

L'évaluation pluriannuelle pour les structures le Chat Botté et Les Coquins d'Abord (Couffouleux) démontre que le projet est réalisé et les objectifs atteints. Toutefois, elle met en exergue une fragilité de la gestion administrative et financière.

Le nouveau bureau de l'Association Multi Accueil de Couffouleux (AMAC) qui gère ces deux structures bénéficie depuis juin 2023 d'un accompagnement spécifique d'aide à la gestion financière dans le cadre d'un dispositif financé par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Un second dispositif d'aide à la gestion des ressources humaines financé par l'organisme de formation des gestionnaires associatifs viendra compléter cet accompagnement des janvier 2024. Aussi, compte tenu des démarches en cours, il est proposé à l'Association AMAC une convention d'une durée d'un an du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Une nouvelle évaluation sera opérée avant d'envisager le renouvellement pour une convention pluriannuelle de trois ans.

Le Conseil de communauté,

Où cet exposé,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 décembre 2016 approuvant les statuts de la Communauté d'agglomération et notamment leur article 6.2.4 compétences en matière d'action sociale d'intérêt communautaire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Politique éducative et de la ville du 27 novembre 2023,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **approuve** le renouvellement des conventions pluriannuelles d'objectifs et de financement et de mise à disposition des locaux une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour la gestion des structures Brin de Malice (Brens), Les Fouzics (Cahuzac sur Vère) Lou Pitchoun (Gaillac), Les Moussaillons (Graulhet), Fa Si La Grandir (Grazac), Au Petit Pré (Peyrole) et Rifilous (Rivières) telles qu'annexées à la présente délibération,

- **approuve** le renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs et de financement pour une période de quatre ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2027 pour la gestion la gestion de la structure Fa Si La Grandir (Grazac) telle qu'annexée à la présente délibération,

- **approuve** le renouvellement de la convention annuelle d'objectifs et de financement et de mise à disposition des locaux du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les structures Le Chat Botté et Les Coquins d'Abord (Couffouleux) telle qu'annexée à la présente délibération,

- **autorise** le Président à signer tout document afférent.

Acte rendu exécutoire
- après transmission en Préfecture
Le

21 DEC. 2023

- publication - mise en ligne
Le

21 DEC. 2023

et/ou notification
Le

Le Président,
Paul SALVADOR

Pour extrait conforme,
Fait les jour, mois, an, susdits,





Le Secrétaire de séance
Paul BOULVRAIS

Le Président
Paul SALVADOR

Conformément aux articles R421-1 et suivants du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. La décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>.

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21/12/2023



ID : 081-200066124-20231211-267_2023-DE